

RÉSOLUTION DE L'ICCAT CONCERNANT LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE SUR L'ORIGINE ET LES ÉCHANGES DU STOCK DE THON ROUGE

RAPPELANT la Résolution de l'ICCAT concernant le rapport du SCRS sur les échanges du thon rouge de l'Atlantique [Rés. 01-09] de 2001 qui demandait aux Parties contractantes et aux Parties, Entités ou Entités de pêche non-contractantes coopérantes (désignées ci-après « CPC ») de réaliser des programmes de recherche scientifique dans l'ensemble de l'Océan Atlantique et de la Méditerranée contribuant à une meilleure appréhension des schémas de déplacement du thon rouge;

ETANT DONNÉ QUE l'incertitude liée aux taux de mélange du stock dans les différentes pêcheries de l'ensemble de l'Atlantique souligne le besoin de disposer d'un avis robuste, basé sur les connaissances scientifiques, aussi bien dans l'Atlantique Ouest que dans l'Atlantique Est et la Méditerranée ;

RECONNAISSANT que le Comité Permanent pour la Recherche et les Statistiques (SCRS) a noté la nécessité d'intégrer les progrès récents et futurs réalisés dans les analyses des micro-éléments des otolithes, la détermination de l'âge, le marquage à l'aide de marques archives et la génétique, dans les processus d'évaluation et d'évaluation de la gestion ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que le SCRS a signalé dans son rapport de 2008 que les données sur les micro-éléments des otolithes peuvent s'avérer très utiles pour déterminer l'origine des stocks avec une grande précision et pourraient donc être un facteur clef pour améliorer la capacité à réaliser des analyses sur les échanges, que des échantillons représentatifs doivent être collectés de toutes les principales pêcheries, dans toutes les zones, et qu'une valeur ajoutée serait obtenue si les échantillons génétiques étaient également prélevés des mêmes poissons, ce qui pourrait éventuellement donner lieu à des tests plus précis et moins onéreux aux fins de la détermination de l'origine des stocks;

RECONNAISSANT l'importance d'identifier également les collections existantes d'otolithes recueillis dans les périodes historiques (par exemple dans les années 1970 et les années 1980) pour comprendre dans quelle mesure les proportions de l'origine des stocks dans les prises pourraient avoir changé et améliorer les analyses sur les échanges;

**LA COMMISSION INTERNATIONALE POUR LA CONSERVATION
DES THONIDÉS DE L'ATLANTIQUE (ICCAT) DÉCIDE CE QUI SUIT :**

1. Les CPC, qui opèrent dans les pêcheries de l'Atlantique Est et de la Méditerranée ou dans celles de l'Atlantique Ouest, devraient collecter des otolithes aux fins de l'analyse des micro-éléments ainsi que des échantillons tissulaires aux fins des études génétiques et coopérer dans la recherche, y compris dans des études exhaustives de marquage à l'aide de marques archives et de marques conventionnelles, qui permettront de résoudre les questions liées à la structure de la population, à la fidélité aux lieux de ponte et à la dynamique spatiale (y compris aux échanges des stocks). La collecte d'échantillons biologiques devrait être représentative de la pêcherie et conforme aux directives et protocoles du SCRS.
2. En appui à ces travaux, une CPC disposant d'une allocation de quota de thon rouge pourrait envisager de mettre une partie de son quota de thon rouge à la disposition de la recherche, conformément aux obligations nationales, aux considérations en matière de conservation et à un programme de recherche sérieux.
3. Les CPC, qui opèrent dans les pêcheries de l'Atlantique Est et de la Méditerranée ou dans celles de l'Atlantique Ouest, sont également encouragées à identifier au SCRS toute collection existante d'otolithes et d'autres échantillons biologiques des périodes historiques en vue d'améliorer les analyses sur les échanges.
4. Les CPC devraient encourager leurs scientifiques à contacter l'industrie et les groupes d'association commerciale à l'effet d'obtenir des échantillons représentatifs de diverses pêcheries.